

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose,—Que cette Chambre approuve l'installation d'un système de traduction simultanée dans la salle de ses délibérations et que M. l'Orateur soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ce système.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant l'aménagement et l'embellissement de la région de la Capitale nationale.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

*Résolu*,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant l'aménagement et l'embellissement de la région de la Capitale nationale et visant, à cette fin:

1. A pourvoir à l'établissement d'une Commission de la Capitale nationale et à abroger la Loi sur la Commission du district fédéral;
2. A pourvoir aux buts, objets et pouvoirs de la Commission; et
3. A prescrire telles dispositions financières qui peuvent être nécessaires à la réalisation des fins de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° C-48, Loi concernant l'aménagement et l'embellissement de la région de la Capitale nationale, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill n° C-26, Loi constituant en corporation les Commissaires du port de la Tête des Lacs, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre relatif à la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au Bill n° C-25, Loi modifiant la Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois;

M. Hamilton (Qu'Appelle), appuyé par M. Hees, propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit amendement, en conséquence, est lu une deuxième fois et agréé.